



Edité le : 16/06/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

C.C. VALLEE DE L'HERAULT

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE  
BP 15  
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE22-89762		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2206-53276-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DE L'HERAULT
<b>Nature:</b>	Eau de baignade naturelle		
<b>Point de Surveillance :</b>	HERAULT-LE PONT DU DIABLE	<b>Code PSV :</b>	EB00003506
<b>Localisation exacte :</b>	HERAULT-LE PONT DU DIABLE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>34 ANIANE</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X : 43,7059629500</b>	<b>Y :</b>	3,5576051900
<b>Type d'eau :</b>	EB - EAU DE BAIGNADE		
<b>Type de visite :</b>	AU_BAI	<b>Type Analyse :</b>	BED
<b>Nom de l'exploitant :</b>	Com de com Vallée de L'Hérault 2, PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ - BP 15 34150 GIGNAC	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
<b>Nom de l'installation :</b>	HERAULT-LE PONT DU DIABLE	<b>Type :</b>	RIV
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 14/06/2022 à 11h50	Réception au laboratoire le 14/06/2022 à 18h36	<b>Code :</b> 003059
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DAUDIN Félix		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs		
	Conditions de prélèvements : INF		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 14/06/2022 à 19h06

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Nébulosité	11BED	SOLEIL	-	Observation visuelle			
Déchets dans l'eau	11BED	ABSENCE	-	Description			

.../...

Edité le : 16/06/2022

Identification échantillon : LSE2206-53276-1

Destinataire : C.C. VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Présence d'animaux	11BED	ABSENCE	-	Description			
Irisations sur l'eau (huiles minérales)	11BED	NON	-	Observation visuelle		absence	
Changement anormal de coloration de l'eau	11BED	CONFORME	-	Observation visuelle		conforme	
Déchets sur la plage	11BED	NON	-	Observation visuelle			
Fréquentation lors du prélèvement	11BED	FAIBLE	-	Observation visuelle			
Affichage sur site	11BED	ABSENCE	-	Observation visuelle			
Affichage des profils baignades	11BED	ABSENCE	-	Observation visuelle			
Bloom algal	11BED	0 Absence	-	Observation visuelle			
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	11BED	22.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		#
Température de l'air extérieur	11BED	28.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Escherichia coli (eau de baignade) (**)	11BED	30	NPP/100 ml	Microplaques, incubation à 44°C, détermin. du NPP	NF EN ISO 9308-3	1800	#
Entérocoques intestinaux (eau de baignade) (**)	11BED	<15	NPP/100 ml	Microplaques, incubation à 44°C, détermin. du NPP	NF EN ISO 7899-1	660	#

11BED ANALYSE (BED) BAINNADE EN EAU DOUCE (ARS11-2020)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Jean-christophe D'OLIVEIRA  
Directeur Qualité
